

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 0
Contre : 11
Abstention : 0

L'an 2022, le 30 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de MENETREOLS-SOUS-VATAN s'est réuni à la Mairie de Ménétréols-sous-Vatan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FOURRE Odile, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/09/2022.

**Présents** : Mme FOURRE Odile, Maire, Mmes : GOSSELIN Murièle, PERCHAUD Chantal, PICARD Brigitte, ZOCCOLINI-SIREAU Christine, MM : CARROY François, CHALET Thibault, FRAISSIGNES Martin, VERCHERE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle DUTHOIT Marina à Mme ZOCCOLINI-SIREAU Christine, M. CLOTAIRE David à Mme FOURRE Odile

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture d'Issoudun  
Le : 11/10/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/10/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ZOCCOLINI-SIREAU Christine

**31\_2022 – Annule et remplace la délibération 25\_2022 pour erreur matérielle.  
Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien " Éoliennes des Cerises " sur la commune de Fontenay**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la Société " Eolienne des Cerises " a déposé le 18 janvier 2021 et complété le 04 mai 2022 une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien composé de 7 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison électrique sur la commune de Fontenay.

Le 29 juillet 2022 le Préfet a signé un arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à cette demande.

L'enquête publique est ouverte à la mairie de Fontenay du lundi 12 septembre 2022 à 9h au vendredi 14 octobre 2022 à 12h inclus.

L'article 9 de cet arrêté préfectoral précise que les conseillers municipaux de la commune de Fontenay et des communes susvisées par le rayon d'affichage des 6kms, ainsi que les conseillers communautaires des Communautés de Communes de Champagne-Boischaux et de la région de Levroux sont appelés à donner leur avis conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 31 octobre 2022.

Conformément à la motion rédigée par la commune de Ménétréols-sous-Vatan le 24/09/2020 contre tout projet d'implantation ou d'extension de parcs éoliens, sur la commune et communes environnantes, en cours d'étude ou d'instruction et à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien "Eoliennes des Cerises" sur la commune de Fontenay.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/10/2022  
La Maire  
Odile FOURRE



Secrétaire de séance  
Mme ZOCCOLINI-SIREAU Christine